

Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
Madame la Ministre de la Recherche  
Monsieur le Ministre de l'Ecologie

2 mars 2014

**LETTRE OUVERTE ADRESSEE PAR JOHN DAVISON  
AU GOUVERNEMENT AU SUJET DU PROJET D'ARRETE SUR  
L' INTERDICTION DU DES VARIETES DE MAIS MON 810**

1. Tout d'abord, je note que ce document n'a pas d'auteur(s). Il n'est pas surprenant que personne ne veuille prendre la responsabilité pour un tel document : les auteurs doivent en avoir honte. Par l'adresse email, on peut supposer que le document provient du Ministère de l'Agriculture.

2. Je note le titre:

**Consultation du public sur la mesure qu'envisage de prendre le Gouvernement dans l'hypothèse où la Commission ne prendrait pas de mesure visant à suspendre la commercialisation et l'utilisation des variétés de semences de maïs génétiquement modifié (*Zea mays* L. lignée MON 810).**

Le titre est ridicule puisque il est évident que la Commission (je suppose qu'il s'agit de la Commission européenne ?) ne va pas suspendre la culture de MON810, car ce serait à l'encontre des réglementations de l'UE.

3. Je note que le contenu de ce document a déjà été traité (deux fois, en 2008 et 2012) par la Cour de justice de l'Union européenne et par le Conseil d'État de France. Tous deux étaient d'accord pour prononcer illégales les propositions françaises de suspendre l'autorisation de mise en culture du maïs transgénique MON 810. Le gouvernement doit respecter les lois françaises et les institutions européennes (la Cour de justice de l'Union européenne et la Directive européenne 2001/18).

4. Je note que ce document n'est pas original. Il est une simple continuation des documents interdisant MON810 (2008 et 2012) proposés par Mme Nathalie Kosciusko-Morizet et M. Bruno Le Maire, sous les instructions de M. Nicolas Sarkozy et M. Jean-Louis Borloo. Il est donc clair que le nouveau gouvernement, sous la Présidence de M. Hollande avec le ministre M. Stéphane Le Foll, manque d'imagination pour changer de cap et faire de nouvelles propositions basées sur des faits scientifiques. Ils se contentent de copier le texte du gouvernement précédent, lequel constitue un bien piètre exemple. Sans doute, une approche scientifique ne plairait pas au parti politique EELV dont le gouvernement Hollande dépend mais, dans ce cas, il est malhonnête d'inventer de prétendues données scientifiques pour qu'elles soutiennent une décision déjà prise. Il faut être honnête et admettre qu'il ne s'agit que de décisions purement politiques.

5. Le document 'Mesures d'Urgence' de Mme Nathalie Kosciusko-Morizet a été rejeté par l'Autorité européenne de sécurité des aliments AESA (EFSA). Ce nouveau projet du gouvernement Hollande subira le même sort entre les mains de l'AESA (EFSA). Il est temps que le gouvernement prenne la responsabilité de ses décisions politiques et cesse de prétendre les justifier par la science.

6. Il a été démontré par Kuntz, Davison et Ricroch dans le prestigieux journal 'Nature Biotechnology' (<http://www.nature.com/nbt/journal/v31/n6/full/nbt.2613.html>) que le document 'Mesures d'Urgence' en 2012 de Mme Nathalie Kosciusko-Morizet est basé sur une fausse interprétation des données scientifiques. De plus, cet article contient des déclarations par les auteurs des publications scientifiques, incorrectement citées. Ce nouveau document du ministère de l'Agriculture, tout comme la proposition de loi Fauconnier, n'apporte pas de données scientifiques nouvelles.

7. La proposition de loi du sénateur M. Alain Fauconnier pour une loi relative à l'interdiction de la mise en culture du maïs génétiquement modifié MON810 a récemment été rejetée par le Sénat en février 2014 et a été montrée sans valeur scientifique par M. Marcel Kuntz (<http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article2269>). Sans doute l'AESA (EFSA) l'aurait rejetée, à son tour, comme étant vide de contenu scientifique.

8. Que doit faire le gouvernement Hollande avec les dossiers des OGM ?

- i) Revenir à la case départ sans *a priori*, en se fondant sur des bases scientifiques. La France possède d'excellents scientifiques qui peuvent être mobilisés.
- ii) Respecter et appliquer les réglementations de l'UE dont la France est membre. Le non-respect des réglementations européennes était également pratiqué pendant la présidence française de l'UE.
- iii) Créer un nouveau conseil scientifique indépendant dans lequel les membres ne sont pas choisis par le gouvernement pour leurs convictions anti-OGM, mais pour leurs valeurs scientifiques et leur indépendance. Ceci n'est pas le cas du Haut Conseil des Biotechnologies HCB (où les membres sont assujettis à l'accord du Premier ministre) qui n'a jamais fonctionné en toute objectivité et qui n'est plus consulté par le gouvernement.
- iv) Apprendre à écouter les avis scientifiques de l'AESA (EFSA) qui proviennent d'un panel de scientifiques indépendants et objectifs. La France doit arrêter de créer des dossiers ridicules qui empêchent l'AESA (EFSA) de fournir un travail utile. Ces dossiers, comme le présent document de consultation publique, portent atteinte à la dignité de la France.
- v) Conduire des études économiques et objectives pour évaluer le vrai impact des OGM sur l'économie et l'environnement (augmentation des récoltes, réduction des pollutions par les pesticides, réduction de l'importation d'alimentation OGM pour le bétail, réduction de fonctionnaires dans les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie qui font un travail inutile dirigé par les politiciens qui ne comprennent pas la science). Dans un premier temps, une étude de la situation en Espagne pourrait être fort utile pour comparaison.
- vi) Suite aux décisions politiques (indépendantes des gouvernements successivement au pouvoir depuis 20 ans) la France n'a jamais encouragé les biotechnologies. Les grandes entreprises de biotechnologies se trouvent juste de l'autre côté de la frontière (à Bâle par exemple).
- vii) L'économie de la France avancerait plus vite si elle se basait sur de la science plutôt que sur des manœuvres malhonnêtes et des mensonges.

John Davison  
Directeur de Recherche honoraire  
INRA Versailles